

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2175

14 octobre 2010

SOMMAIRE

Accolade S.à r.l.	104386	EILAN INTERNATIONAL Spf S.A.	104395
Agrabah S.A.	104391	Europanel Sicav	104378
AJL Mediacorporation S.à r.l.	104394	Hammer Logistik A.G.	104365
All About Computer Solutions S.à.r.l. ...	104392	LBP Luxco GP 2-Resi S.à r.l.	104369
Alma Buro-Ergonomie & Design	104394	LuxCo 68 S.à r.l.	104386
Almalux Holding S.à r.l.	104391	MAS Luxinvest S.A.	104366
Almalux Holding S.à r.l.	104391	Media Comunication Sponsoring S.à r.l.	104354
Altrio Finance S.à r.l.	104391	Open Text SA	104364
Anaconda S.A., SPF	104364	Rawito International S.A.	104368
arco, Architecture Company, Sàrl	104386	Realm Holding S.A.	104365
BCP Cayman Family OSUM S.à r.l.	104395	Redelic S.A.	104368
BCP Cayman V-AC OSUM S.à r.l.	104396	Reglisse Sàrl	104362
BCP Cayman V-A OSUM S.à r.l.	104396	Reinholds Pharma S.A.	104398
BCP Cayman V OSUM S.à r.l.	104395	Restep S.A.	104368
Beischent Sàrl	104396	Rom11 S.A.	104367
Biotech Food Holdings S.A.	104368	Rom11 S.A.	104367
Biotech Food Holdings S.A.	104397	Sandblue International S.A.	104377
Blue Immo S.A.	104397	Sandia S.A.	104377
Bogala, S.à r.l.	104397	Société Nationale des Habitations à Bon Marché	104399
Bunge Europe S.A.	104396	Soframed Capital Invest S.A.	104364
Carshop International S.A.	104398	Spelec S.à r.l.	104369
Chrysaor S.à r.l.	104384	Stromstad S.à r.l.	104379
Concorde Partners SICAV	104400	Talerion Holding S.A.	104384
Consorts Pepin sàrl	104398	Techmek S.A.	104378
D.C. Immobilière S.A.	104398	Transworld Development S.A.	104383
D.C. Immobilière S.A.	104399	Transworld Development S.A.	104383
Diacine Holding	104369	Transworld Development S.A.	104385
Dufinlux S.C.A.	104362	Transworld Development S.A.	104385
Dufinlux S.C.A. - SPF	104362	Transworld Development S.A.	104385
Duralex S.A.	104397	Transworld Development S.A.	104384
EECF Istra S.à r.l.	104365	Viking S.A.	104385
Eilan International S.A.	104395		

Media Communication Sponsoring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.989.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of July.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company "MEDIA COMUNICATION SPONSORING S.R.L.", with registered office in VIA ANTONIO CIAMARRA N.94, I-00173 ROMA (Italy), incorporated pursuant to a deed of the notary Carmina ANDRETTA, residing in Roma (Italy), on the 28th February 2007, inscribed at the Companies Register of Roma under the number 09399141002,

having a subscribed capital set at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-), represented by two hundred (200) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The meeting is presided by Mrs Monique BRUNETTI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Diane GOETZINGER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Robert BECKER, employee, residing professionally in Luxembourg

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list, signed by the shareholders who are present, by the proxyholders of the represented shareholders, by the board of the meeting and the undersigned notary. The attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

II.- As appears from the said attendance list, all the one hundred (100) shares, representing the entire capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Transfer of the registered office from VIA ANTONIO CIAMARRA N.94 I-00173 ROMA (Italy), to L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, (Grand Duchy of Luxembourg), and adoption by the Company of the Luxembourg nationality.

2) Transformation of the Company into a private limited company, ("société à responsabilité limitée").

3) Adoption of the following corporate purpose:

"The purpose of the company is, for its own purpose, the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property either in the Grand Duchy of Luxembourg or in any foreign countries.

The company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever.

The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

4) Adoption of:

a) the name "MEDIA COMUNICATION SPONSORING S.à r.l.";

b) the following articles of association of a Luxembourg private limited company in English and French; the English version prevailing:

" **Art. 1.** It exists a private limited company ("société à responsabilité limitée"), governed by the laws in force and by the one of August 10, 1915 concerning trade companies mainly and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "MEDIA COMUNICATION SPONSORING S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the company is, for its own purpose, the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property either in the Grand-Duchy of Luxembourg or in any foreign countries.

The company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever.

The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The duration of the company is unlimited.

Art. 6. The corporate capital is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-), represented by two hundred (200) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each,

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they are cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed with managers A and B. The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve.

These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure."

7) Statutory nominations.

8) Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office from VIA ANTONIO CIAMARRA N.94 I-00173 ROMA (Italy), to L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), and to adopt by the Company the Luxembourg nationality, without creating a new company.

Second resolution

The meeting decides to transform the Company into a private limited company ("société à responsabilité limitée").

Third resolution

The meeting decides to adopt the following corporate object:

"The purpose of the company is, for its own purpose, the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property either in the Grand-Duchy of Luxembourg or in any foreign countries.

The company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever.

The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

Fourth resolution

The meeting decides to adopt for the company the name "MEDIA COMMUNICATION SPONSORING S.à r.l." and the articles of association of a Luxembourg private limited company in English and French, the English version prevailing, as specified in the agenda of the present meeting.

Fifth resolution

The meeting decides to fix the number of managers at one (1) and to appoint as sole manager for an unlimited period:

Mr Leonardo GERACI, manager, born in Roma (Italy), on October 10th, 1970, residing at I-00042 Anzio, Via delle Camelie 79/81

Sixth resolution

The meeting declares that the two hundred (200) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each are held by LEMAR S.A. a public limited liability company («société anonyme») having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg (RCS Luxembourg N°B.124.138)

Evaluation of the expenses

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand five hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "MEDIA COMUNICATION SPONSORING S.R.L.", avec siège social à VIA ANTONIO CIAMARRA N.94 - 00173 - ROME (Italie), constituée suivant acte reçu par le notaire Carmina ANDRETTA, demeurant Rome (Italie), en date du 28 février 2007, inscrite au Registre des Sociétés de Romes sous le numéro 09399141002

ayant un capital social fixé à vingt mille Euros (20.000,- EUR), représenté par deux cents (200) parts d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR).

L'assemblée est présidée par Madame Monique BRUNETTI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Diane GOETZINGER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert BECKER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les cent (100) parts, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de VIA ANTONIO CIAMARRA N.94 I-00173 ROME (Italie), à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, (Grand-Duché de Luxembourg), et adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise.

2) Transformation de la société en une société à responsabilité limitée.

3) Adoption de l'objet social suivant:

"La société a pour objet, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

4) Adoption de:

a) la dénomination de "MEDIA COMUNICATION SPONSORING S.à r.l.";

b) des statuts suivants d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise en anglais et en français; la version anglaise prévalant:

" **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée, régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de " MEDIA COMUNICATION SPONSORING S.à r.l.".

Art. 3. La société a pour objet, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où les événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille Euros (20.000,- EUR), représenté par deux cents (200) parts d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR), chacune

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est à dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérants A et B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile."

5) Nominations statutaires.

6) Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de VIA ANTONIO CIAMARRA N.94 I-00173 ROME (Italie), à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, (Grand-Duché de Luxembourg), et d'adopter par la société la nationalité luxembourgeoise sans création d'une nouvelle personnalité juridique.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la société en une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'objet social suivant:

"La société a pour objet, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adopter pour la société la dénomination de "MEDIA COMUNICATION SPONSORING S.à r.l." et les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise en anglais et en français; la version anglaise prévalant, comme spécifiés dans l'ordre du jour de la présente assemblée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de gérants à un (1) et de nommer aux fonctions de gérant unique pour une durée illimitée:

M. Leonardo GERACI, gérant, né à Rome (Italie), le 10 octobre 1970 demeurant à I-00042 Anzio, Via delle Camelie 79/81

Sixième résolution

L'assemblée déclare que les deux cents (200) parts d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR), chacune, sont détenues par LEMAR S.A. la société anonyme ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg (RCS Luxembourg N° B 124.138).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Monique BRUNETTI, Diane GOETZINGER, Robert BECKER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 4 août 2010. Relation: GRE/2010/2691. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2010113101/422.

(100128222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Reglisse Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 81, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 143.950.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2010118098/11.

(100132909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

**Dufinlux S.C.A. - SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Dufinlux S.C.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 34.254.

L'an deux mille dix, le six août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions - holding "DUFINLUX S.C.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 34.254 constituée suivant acte reçu le 15 juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 5 du 5 janvier 1991.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société relative à l'objet social.

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

3. Changement de la dénomination de la société de "DUFINLUX S.C.A." en "DUFINLUX S.C.A. - SPF".

4. Modification de l'article 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société luxembourgeoise sous forme de société en commandite par actions sous la dénomination de DUFINLUX S.C.A. - SPF."

5. Modification de l'article 22 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Les présents statuts pourront être modifiés ainsi qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de "DUFINLUX S.C.A." en "DUFINLUX S.C.A. - SPF".

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il existe une société luxembourgeoise sous forme de société en commandite par actions sous la dénomination de DUFINLUX S.C.A. - SPF."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 22 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Les présents statuts pourront être modifiés ainsi qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. MANGEN, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2010. Relation: LAC/2010/35811. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010119866/92.

(100136418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Soframed Capital Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.935.

—
Extrait du procès verbal des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juin 2010:

Quatrième résolution:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 65, rue des Romains, L-8041 Strassen au 182, route d'Arlon, L-8010 Strassen, à compter du 15 mai 2010.

Strassen, le 5 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Guillaume BERNARD

Expert-Comptable

Référence de publication: 2010118107/15.

(100133004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Anaconda S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 28, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 62.808.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 02 septembre 2010 sur l'exercice 2009 à Luxembourg

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2016 comme suit:

Monsieur Alex Roden, administrateur, avec adresse à L-1225 Luxembourg, 28, rue Béatrix de Bourbon.

Monsieur Raymond Henschen, administrateur, avec adresse à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

L'assemblée générale décide de ne plus renouveler le mandat de Madame Lyudmyla Romanenko, administrateur, avec adresse à L-1225 Luxembourg, 28, rue Béatrix de Bourbon et décide de la remplacer par Madame Julie Roden, administrateur, avec adresse à L-1318 Luxembourg, 21, rue des Celtes. Elle finira son mandat à l'assemblée générale de l'année 2016.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2016 comme suit:

Monsieur Alex Roden, administrateur-délégué, avec adresse à L-2241 Luxembourg, 28, rue Béatrix de Bourbon. Il peut engager la société par sa seule signature.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2016 comme suit:

Fiduplan S.A., RCS B-44.563, avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010120800/30.

(100135899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Open Text SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.208.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59337 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010118084/12.

(100133203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Realm Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 108.092.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 23 août 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. Ré-élection de Mr. Fredrik TILANDER, M. Torben MADSEN et M. Gilles WECKER comme administrateurs au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;
2. Ré-élection de MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale;

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on August 23rd 2010, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr. Fredrik TILANDER, Mr. Gilles WECKER and Mr. Torben MADSEN as directors of the company until the next annual general meeting.
2. To re-elect MODERN TREUHAND S.A. as the statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2010118088/20.

(100132818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

EECF Istra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.550.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg le 17 août 2010 à 16:00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

La nomination de M. Julien FRANCOIS, né à Messancy, Belgique, le 18 juin 1976, avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que Gérant de la Société est acceptée à la date de l'assemblée et ce pour une durée indéterminée.

La nomination de M. Stéphane HEPINEUZE, né à Dieppe, France, le 18 juillet 1977, avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que Gérant de la Société est acceptée à la date de l'assemblée et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 août 2010.

EECF Istra S.à r.l.

Représentée par M. Julien FRANCOIS

Gérant

Référence de publication: 2010118156/20.

(100133635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Hammer Logistik A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 65.968.

Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsräte vom 01. Juni 2010

Es wurde wie folgt beschlossen:

- 1) mit sofortiger Wirkung, den Rücktritt von Herrn Gianni Victor Alexandre CANDEAGO, wohnhaft in B-4730 Raeren, Burgstraße 76, von seinem Mandat als Delegierter des Verwaltungsrats anzunehmen.
- 2) Herrn Gianni Victor Alexandre CANDEAGO, mit sofortiger Wirkung und auf unbefristete Dauer, zum technischen Direktor, mit Einzelunterschriftsvollmacht, zu ernennen. In diesem Zusammenhang ist er für die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft zuständig.

3) Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrats oder die alleinige Unterschrift des technischen Direktors.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 31. August 2010.

Für HAMMER LOGISTIK A.G.

Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2010118916/22.

(100134660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

MAS Luxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 148.473.

Im Jahre zweitausendundzehn, am neunzehnten August

vor dem unterzeichnenden Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, sind die Aktionäre der MAS Luxinvest S.A., (die „Gesellschaft“) mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 148.473, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde am 27. August 2009 gemäß notarieller Urkunde gegründet. Die Gründungsurkunde wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 19. Oktober 2009 veröffentlicht.

Die außerordentliche Hauptversammlung wird um 17:00 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Rechtsanwältin Angela Junkes, geschäftsansässig in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Liliane Freichel, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmenzählerin Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg.

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Büros der Hauptversammlung stellt der Vorsitzende folgendes fest:

I. dass aus einer von den Aktionären beziehungsweise deren Bevollmächtigten unterzeichneten Präsenzliste hervorgeht, dass sämtliche Aktien vertreten sind und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Hauptversammlung ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über die den Aktionären bekannte Tagesordnung beraten. Die von den Mitgliedern des Präsidiums ne varietur paraphierte Präsenzliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Die Tagesordnung der außerordentlichen Hauptversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Zustimmung zur Änderung der Satzung der Gesellschaft im Hinblick auf die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft von Strassen nach Findel-Golf.

2. Zustimmung zur Abänderung des Artikel 14, Absatz 1, Satz 1 hinsichtlich des Sitzungsortes der jährlichen Hauptversammlung.

3. Ernennung des Herrn Ralf Funk, Geschäftsführer der HSBC Trinkaus Investment Managers SA, geschäftsansässig in Findel-Golf und Herrn Thies Clemenz, Geschäftsführer der HSBC Trinkaus Investment Managers SA, geschäftsansässig in Findel-Golf zu Mitgliedern des Verwaltungsrats der Gesellschaft.

4. Verschiedenes

III. Gemäß Art. 67-1 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen), kann diese Außerordentliche Hauptversammlung nur dann wirksam über die Tagesordnungspunkte 1 und 2 befinden und beschließen, wenn mindestens 50% des ausgegebenen Aktienkapitals anwesend bzw. vertreten ist und ein Beschluss über diesen Tagesordnungspunkt kann nur mit einer Mehrheit von zwei Dritteln (2/3) der bei der Versammlung anwesenden bzw. vertretenen Stimmen gefasst werden. Da gemäß der Anwesenheitsliste der Gesellschaft sämtliche Aktien vertreten sind, kann die außerordentliche Hauptversammlung wirksam über alle Punkte der Tagesordnung befinden und beschließen.

Nach diesen Erklärungen fasst die außerordentliche Hauptversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

1.) Die außerordentliche Hauptversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison nach L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer zu verlegen und Artikel 1, Absatz 2, Satz 1 der Satzung wie folgt zu ändern:

"Der Sitz der Gesellschaft ist in Findel-Golf, Großherzogtum Luxemburg."

2.) Die außerordentliche Hauptversammlung beschließt, Artikel 14, Absatz 1, Satz 1 der Satzung wie folgt zu ändern:

„Die jährliche Hauptversammlung findet am Sitz der Gesellschaft in Findel-Golf oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort innerhalb des Grossherzogtums Luxemburgs jeweils am letzten Montag im Monat Juni um elf Uhr eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am nächsten darauf folgenden Werktag statt.“

3.) Die außerordentliche Hauptversammlung nimmt den Rücktritt der Mitglieder des Verwaltungsrates Herrn Julien Zimmer und Herrn Christian Klein mit Wirkung zum 19. August 2010 zur Kenntnis und beschließt Herrn Ralf Funk, Geschäftsführer der HSBC Trinkaus Investment Managers SA, geschäftsansässig in L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer (geboren in Trier (D), am 19. Oktober 1963) und Herrn Thies Clemenz, Geschäftsführer der HSBC Trinkaus Investment Managers SA, geschäftsansässig in L-1748 Findel-Golf, 8, rue Lou Hemmer (geboren in Lindau (D), am 5. Oktober 1972) mit sofortiger Wirkung und für den Zeitraum bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Jahre 2011 zu Mitgliedern des Verwaltungsrats der Gesellschaft zu ernennen.

Nachdem zu Tagesordnungspunkt "IV. Verschiedenes" keine weiteren Wortmeldungen vorliegen, stellt der Vorsitzende fest, dass hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und schließt die Versammlung.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Die vorstehende Niederschrift ist dem Erschienen, der dem unterzeichnenden Notar mit Namen, Vornamen, Familienstand und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen worden und von dem Notar zusammen mit dem Erschienen unterzeichnet worden.

Gezeichnet: A. JUNKES, L. FREICHEL, A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 août 2010. Relation: LAC/2010/37310. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 1. September 2010.

Référence de publication: 2010117917/68.

(100134304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Rom11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 128.827.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 06 mai 2009, les mandats des Administrateurs M. Jean BODONI, M. Gabor KACSOH et M. Guy KETTMANN ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 26 AOÛT 2010.

Pour: ROM11 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010118091/16.

(100132798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Rom11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 128.827.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 07 mai 2008, les mandats des Administrateurs M. Jean BODONI, M. Gabor KACSOH et M. Guy KETTMANN ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Luxembourg, le 26 AOÛT 2010.

Pour: ROM11 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010118092/16.

(100132798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Rawito International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 87.461.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.08.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010118094/14.

(100132878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Redelic S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 30.360.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010118096/14.

(100132874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Biotech Food Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.052.

Le bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118140/10.

(100133535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Restep S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 73.338.

Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21/05/2010 à Luxembourg Ville

L'Assemblée a décidé de reconduire dans leurs mandats d'Administrateurs Messieurs Clive GODFREY, Jean-Pierre HIGUET et Stéphane BIVER et dans son mandat de Commissaire aux comptes la société DATA GRAPHIC S.A. jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010118101/14.

(100132975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

LBP Luxco GP 2-Resi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 120.517.

—
EXTRAIT

Die Adresse des Teilhabers LBP Lion Holdings Sàrl mit der Handelsregisternummer B 120 194 hat sich geändert und lautet nunmehr:

2, Avenue Charles de Gaulle
Gebäude C, 1.Etage
L-1653 Luxembourg

Die Adresse, die Amtsführung und die Zeichnungsberechtigung der Geschäftsführerin LBP Lion Holdings Sàrl mit der Handelsregisternummer B 120 194, bestellt seit 07.09.2006, haben sich geändert und lauten nunmehr:

Adresse: 2, Avenue Charles de Gaulle
Gebäude C, 1.Etage
L-1653 Luxembourg

Amtsführung: Geschäftsführerin

Zeichnungsberechtigung: Geschäftsführerin mit unbeschränkter Einzelvertretungsmacht

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 31. August 2010.

LBP Luxco GP 2-Resi Sàrl
Vertreten durch LBC Lion Holdings Sàrl
Ralph Kürschner
Geschäftsführer

Référence de publication: 2010118938/26.

(100134678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Spelec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4776 Pétange, 9, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 152.738.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2010118110/11.

(100132953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Diacine Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.077.840,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 152.075.

—
In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of the month of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Diacine Holding" (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 152.075, incorporated on 11th March 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 911, page 43697. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by a deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, dated 28th June 2010 and not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Me Sophie Bronkart, maître en droit, and scrutineer Me Philippe Hoffmann, maître en droit, each residing in Luxembourg,

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The shareholders have been duly convened by registered mail sent on 6th August 2010. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, out of all the 169,950,400 shares issued (being 16,995,040 for each class A - J), 138,994,960 shares were represented at the general meeting so that 81.786 % were represented at the meeting and the shareholders declared having had full knowledge of its agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows:

- To increase the issued share capital of the Company from its current amount of sixteen million nine hundred ninety-five thousand forty Euro (€16,995,040) up to seventeen million seventy-seven thousand eight hundred forty Euro (€ 17,077,840) by the issue of a total of up to eight hundred twenty-eight thousand (828,000) shares of (10) different classes (being (82,800) shares per classes A to J) of a nominal value of ten cent Euro (€0.10) each (the "New Shares") for a total subscription price of up to eight hundred twenty-two thousand Euro (€ 828,000) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by some existing shareholders of the Company (the "Subscribers") as set forth in the table below; payment of the Subscription Price by the Subscribers by way of (i) contributions in kind of claims owned by the Subscribers against the Company valued (in aggregate) at two hundred seventy-eight thousand Euro (€ 278,000), allocation of the nominal amount of the 278,000 New Shares so issued to the share capital, an amount of up to two hundred fifty thousand two hundred Euro (€ 250,200) to the freely distributable share premium (the "Contributions in Kind"), and (ii) contributions in cash for a total amount of up to five hundred fifty thousand Euro (€ 550,000); allocation of the nominal value of the 550,000 New Shares so issued to the share capital, an amount of up to four hundred ninety-five thousand Euro (€ 495,000) to the freely distributable share premium (the "Contributions in cash"); acknowledgment of the report of the board of managers of the Company on the valuation of the Contributions in Kind;

Shareholders	Class of shares	Number of New Shares (Contributions in Kind)	Number of New Shares (Contributions in Cash)
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	A	6,020	11,900
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	A	6,280	12,430
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	A	6,220	12,310
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	A	5,940	11,750
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	A	3,340	6,610
Total Class A		27,800	55,000
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	B	6,020	11,900
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	B	6,280	12,430
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	B	6,220	12,310
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	B	5,940	11,750
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	B	3,340	6,610
Total Class B		27,800	55,000
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	C	6,020	11,900
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	C	6,280	12,430
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	C	6,220	12,310
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	C	5,940	11,750
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	C	3,340	6,610
Total Class C		27,800	55,000
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	D	6,020	11,900
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	D	6,280	12,430
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	D	6,220	12,310
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	D	5,940	11,750
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	D	3,340	6,610
Total Class D		27,800	55,000
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	E	6,020	11,900
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	E	6,280	12,430
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	E	6,220	12,310
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	E	5,940	11,750
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	E	3,340	6,610
Total Class E		27,800	55,000
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	F	6,020	11,900

Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	F	6,280	12,430
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	F	6,220	12,310
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	F	5,940	11,750
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	F	3,340	6,610
Total Class F		27,800	55,000
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	G	6,020	11,900
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	G	6,280	12,430
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	G	6,220	12,310
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	G	5,940	11,750
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	G	3,340	6,610
Total Class G		27,800	55,000
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	H	6,020	11,900
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	H	6,280	12,430
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	H	6,220	12,310
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	H	5,940	11,750
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	H	3,340	6,610
Total Class H		27,800	55,000
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	I	6,020	11,900
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	I	6,280	12,430
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	I	6,220	12,310
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	I	5,940	11,750
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	I	3,340	6,610
Total Class I		27,800	55,000
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	J	6,020	11,900
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	J	6,280	12,430
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	J	6,220	12,310
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	J	5,940	11,750
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	J	3,340	6,610
Total Class J		27,800	55,000
Total		278,000	550,000

- To consequently amend article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of capital;

- Miscellaneous;

After deliberation the meeting took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of sixteen million nine hundred ninety-five thousand forty Euro (€16,995,040) to seventeen million seventy-seven thousand eight hundred forty Euro (€ 17,077,840) by the issue of a total of eight hundred twenty-eight thousand (828,000) shares of (10) different classes (being (82,800) shares per classes A to J) of a nominal value of ten cent Euro (€0.10) each (the "New Shares"), for a total aggregate subscription price of eight hundred twenty-two thousand Euro (€ 828,000) (the "Subscription Price").

The meeting acknowledged the report of the board of managers of the Company on the valuation of the Contributions in Kind.

The Subscribers, all here represented by Me Toinon Hoss, prenamed, thereupon subscribed to the New Shares so issued as set forth in the table set forth in the agenda for the Subscription Price, so that after the increase of capital, the Subscribers hold a number of shares of the Company as follows:

Subscribers	Class of shares	Number of Shares held after increase
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	A	2,744,451
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	A	2,863,583
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	A	2,839,114
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	A	2,709,492
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	A	1,524,334
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	B	2,744,451

Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	B	2,863,583
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	B	2,839,114
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	B	2,709,492
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	B	1,524,334
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	C	2,744,451
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	C	2,863,583
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	C	2,839,114
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	C	2,709,492
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	C	1,524,334
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	D	2,744,451
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	D	2,863,583
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	D	2,839,114
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	D	2,709,492
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	D	1,524,334
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	E	2,744,451
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	E	2,863,583
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	E	2,839,114
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	E	2,709,492
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	E	1,524,334
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	F	2,744,451
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	F	2,863,583
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	F	2,839,114
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	F	2,709,492
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	F	1,524,334
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	G	2,744,451
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	G	2,863,583
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	G	2,839,114
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	G	2,709,492
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	G	1,524,334
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	H	2,744,451
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	H	2,863,583
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	H	2,839,114
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	H	2,709,492
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	H	1,524,334
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	I	2,744,451
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	I	2,863,583
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	I	2,839,114
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	I	2,709,492
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	I	1,524,334
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	J	2,744,451
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	J	2,863,583
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	J	2,839,114
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	J	2,709,492
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	J	1,524,334

The Subscribers fully paid the Subscription Price by the Contributions in Cash and the Contributions in Kind as detailed above.

Evidence of the payment of the Subscription Price to the Company was shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the New Shares to the share capital, and an amount of seven hundred forty-five thousand two hundred Euro (€ 745,200) to the freely distributable share premium.

Second resolution

The meeting resolved to amend article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of capital as follows:

Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at seventeen million seventy-seven thousand eight hundred forty Euro (€ 17,077,840) and divided into

- seventeen million seventy-seven thousand eight hundred forty (17,077,840) Class A Shares,
- seventeen million seventy-seven thousand eight hundred forty (17,077,840) Class B Shares,
- seventeen million seventy-seven thousand eight hundred forty (17,077,840) Class C Shares,
- seventeen million seventy-seven thousand eight hundred forty (17,077,840) Class D Shares,
- seventeen million seventy-seven thousand eight hundred forty (17,077,840) Class E Shares,
- seventeen million seventy-seven thousand eight hundred forty (17,077,840) Class F Shares,
- seventeen million seventy-seven thousand eight hundred forty (17,077,840) Class G Shares,
- seventeen million seventy-seven thousand eight hundred forty (17,077,840) Class H Shares,
- seventeen million seventy-seven thousand eight hundred forty (17,077,840) Class I Shares, and
- seventeen million seventy-seven thousand eight hundred forty (17,077,840) Class J Shares,

each Share with a nominal value of ten Euro cent (€0.10) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept août.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de «Diacine Holding» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.075 constituée le 11 mars 2010 suivant un acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 911, page 43697. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois en date du 28 juin 2010 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, prénommé, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, résidant à Luxembourg.

A été nommée secrétaire, M^e Sophie Bronkart, maître en droit et scrutateur M^e Philippe Hoffmann, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Les associés ont été dûment convoqués par pli recommandé, envoyé le 6 août 2010. Ladite liste sera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Il résulte de ladite liste de présence que du total des 169.950.400 parts sociales (étant 16.995.040 parts sociales par classe de A à J), 138.994.960 parts sociales étaient représentées à l'assemblée générale de sorte que 81,786 % étaient représentés à l'assemblée et les associés déclarent qu'ils ont eu pleine connaissance de l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- augmentant le capital social émis de la Société de son montant actuel de seize millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille quarante euros (€ 16.995,040) jusqu' à dix-sept millions soixante-dix-sept mille huit cent quarante (€ 17.077.840) par l'émission d'un maximum de huit cent vingt-huit mille (828.000) parts sociales de dix (10) classes différentes (à savoir (82.800) parts sociales par classe A à J d'une valeur nominale de dix euros cent (€ 0,10) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total global de souscription de huit cent vingt-huit mille euros (€ 828.000) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par certains associés de la Société (les «Souscripteurs») comme précisé dans le tableau ci-après; paiement du Prix de Souscription par les Souscripteurs par (i) apport en nature de créances appartenant aux Souscripteurs à l'encontre de la Société évaluées (au total) à deux cent soixante-dix-huit mille euros (€ 278.000), allocation de la valeur nominale des Nouvelles 278.000 Parts Sociales ainsi émises au capital social, d'un montant de deux cent cinquante mille deux cents euros (€ 250.200) à la prime d'émission librement distribuable (les «Apports en

Nature»), et (ii) apport en numéraire d'un montant total de cinq cent cinquante mille euros (€ 550.000), allocation de la valeur nominale des 550.000 Nouvelles Pars Sociales ainsi émises au capital social, d'un montant de quatre cent quatre-vingt-quinze mille euros (€ 495.000) à la prime d'émission librement distribuable (les «Apports en Numéraire»), reconnaissant le rapport du conseil de gérance de la Société quant à l'évaluation des Apports en Nature;

Associés	Classe de parts sociales	Nombre de Nouvelles Parts Sociales (Apports en Nature)	Nombre de Nouvelles Parts Sociales (Apports en Numéraire)
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	A	6.020	11.900
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	A	6.280	12.430
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	A	6.220	12.310
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	A	5.940	11.750
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	A	3.340	6.610
Total Classe A		27.800	55.000
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	B	6.020	11.900
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	B	6.280	12.430
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	B	6.220	12.310
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	B	5.940	11.750
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	B	3.340	6.610
Total Classe B		27.800	55.000
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	C	6.020	11.900
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	C	6.280	12.430
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	C	6.220	12.310
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	C	5.940	11.750
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	C	3.340	6.610
Total Classe C		27.800	55.000
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	D	6.020	11.900
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	D	6.280	12.430
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	D	6.220	12.310
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	D	5.940	11.750
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	D	3.340	6.610
Total Classe D		27.800	55.000
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	E	6.020	11.900
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	E	6.280	12.430
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	E	6.220	12.310
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	E	5.940	11.750
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	E	3.340	6.610
Total Classe E		27.800	55.000
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	F	6.020	11.900
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	F	6.280	12.430
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	F	6.220	12.310
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	F	5.940	11.750
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	F	3.340	6.610
Total Classe F		27.800	55.000
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	G	6.020	11.900
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	G	6.280	12.430
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	G	6.220	12.310
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	G	5.940	11.750
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	G	3.340	6.610
Total Classe G		27.800	55.000
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	H	6.020	11.900
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	H	6.280	12.430
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	H	6.220	12.310
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	H	5.940	11.750

Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	H	3.340	6.610
Total Classe H		27.800	55.000
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	I	6.020	11.900
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	I	6.280	12.430
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	I	6.220	12.310
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	I	5.940	11.750
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	I	3.340	6.610
Total Classe I		27.800	55.000
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	J	6.020	11.900
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	J	6.280	12.430
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	J	6.220	12.310
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	J	5.940	11.750
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	J	3.340	6.610
Total Classe J		27.800	55.000

- Modifier par conséquent l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital;

- Divers;

Après délibération, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de seize millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille quarante euros (€ 16.995.040) à dix-sept millions soixante-dix-sept mille huit cent quarante euros (€ 17.077.840) par l'émission d'un total de huit cent vingt-huit mille (828.000) parts sociales de dix (10) classes différentes (à savoir (828.000) parts sociales de classes A à J) d'une valeur nominale de dix euro cent (€ 0,10) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total global de souscription de huit cent vingt-huit mille euros (€ 828.000) (le «Prix de Souscription»).

L'assemblée a reconnu le rapport du conseil de gérance de la Société quant à l'évaluation des Apports en Nature.

Les Souscripteurs, tous représentés par Me Toinon Hoss, prénommée, ont ensuite souscrit aux Nouvelles Parts Sociales ainsi émises tel qu'indiqué dans le tableau figurant à l'ordre du jour pour le Prix de Souscription de sorte que les parts sociales de la Société sont détenues, après l'augmentation de capital, comme suit:

Souscripteurs	Classe de parts sociales	Nombre de parts sociales détenues après augmentation
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	A	2.744.451
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	A	2.863.583
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	A	2.839.114
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	A	2.709.492
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	A	1.524.334
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	B	2.744.451
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	B	2.863.583
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	B	2.839.114
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	B	2.709.492
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	B	1.524.334
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	C	2.744.451
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	C	2.863.583
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	C	2.839.114
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	C	2.709.492
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	C	1.524.334
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	D	2.744.451
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	D	2.863.583
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	D	2.839.114
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	D	2.709.492
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	D	1.524.334
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	E	2.744.451
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	E	2.863.583

Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	E	2.839.114
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	E	2.709.492
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	E	1.524.334
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	F	2.744.451
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	F	2.863.583
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	F	2.839.114
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	F	2.709.492
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	F	1.524.334
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	G	2.744.451
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	G	2.863.583
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	G	2.839.114
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	G	2.709.492
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	G	1.524.334
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	H	2.744.451
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	H	2.863.583
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	H	2.839.114
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	H	2.709.492
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	H	1.524.334
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	I	2.744.451
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	I	2.863.583
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	I	2.839.114
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	I	2.709.492
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	I	1.524.334
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	J	2.744.451
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	J	2.863.583
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	J	2.839.114
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	J	2.709.492
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	J	1.524.334

Les Souscripteurs ont entièrement payé le Prix de Souscription par les Apports en Numéraire et les Apports en Nature, comme détaillé ci-avant.

Une preuve du paiement du Prix de Souscription a été produite au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé d'allouer un montant équivalant à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises au capital social, et un montant de sept cent quarante-cinq mille deux cents euros (€ 745.200) à la prime d'émission librement distribuable.

Seconde résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital tel qu'indiqué ci-après:

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé dix-sept millions soixante-dix-sept mille huit cent quarante euros (€ 17.077.840) divisé en un total de

- dix-sept millions soixante-dix-sept mille huit cent quarante (17.077.840) Parts Sociales de Classe A,
 - dix-sept millions soixante-dix-sept mille huit cent quarante (17.077.840) Parts Sociales de Classe B,
 - dix-sept millions soixante-dix-sept mille huit cent quarante (17.077.840) Parts Sociales de Classe C,
 - dix-sept millions soixante-dix-sept mille huit cent quarante (17.077.840) Parts Sociales de Classe D,
 - dix-sept millions soixante-dix-sept mille huit cent quarante (17.077.840) Parts Sociales de Classe E,
 - dix-sept millions soixante-dix-sept mille huit cent quarante (17.077.840) Parts Sociales de Classe F,
 - dix-sept millions soixante-dix-sept mille huit cent quarante (17.077.840) Parts Sociales de Classe G,
 - dix-sept millions soixante-dix-sept mille huit cent quarante (17.077.840) Parts Sociales de Classe H,
 - dix-sept millions soixante-dix-sept mille huit cent quarante (17.077.840) Parts Sociales de Classe H,
 - dix-sept millions soixante-dix-sept mille huit cent quarante (17.077.840) Parts Sociales de Classe J,
- chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 0,10) et les droits et obligations tels que mentionnés dans les présents Statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

104377

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, S. BRONKART, P. HOFFMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet 2010. Relation: LAC/2010/36981. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010118484/415.

(100134992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Sandblue International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 79.518.

Par décision du Conseil d'Administration du 12 avril 2010, Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg a été nommé au Conseil d'Administration en remplacement de Madame Romaine LAZZARIN-FAUTSCH démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 26 AOUT 2010.

Pour: SANDBLUE INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010118105/17.

(100132802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Sandia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.103.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle, tenue au siège social de la Société en date du 25 août 2010, que les décisions suivantes ont été prises:

- Renouvellement du mandat des Administrateurs suivants:

* Manacor (Luxembourg) S.A.

* Fides (Luxembourg) S.A.

* Mutua (Luxembourg) S.A.

avec effet immédiat, pour une période de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandia S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2010118106/19.

(100132786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Europanel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 68.909.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 20 mai 2010

- L'Assemblée Générale Ordinaire prend note de la démission de Mr Pierre Delandmeter en date du 6 mai 2010.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer les Administrateurs suivants pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011:

- * Mr. Cyril JULLIARD, Administrateur et Président du Conseil d'Administration

- * Mr. Bertrand van HOUTTE, Administrateur

- * Mr. Guy VERHOUSTRAETEN, Administrateur

- * Mr. Philippe VISCONTI, Administrateur

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le Réviseur d'Entreprises agréé, DELOITTE S.A., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Mr. Cyril JULLIARD, Europanel Research and Alternative Asset Management, 49-51 avenue Georges V, 75008 Paris, FRANCE.

Administrateurs:

- Mr. Bertrand van HOUTTE, Europanel Research and Alternative Asset Management, 49-51 avenue Georges V, 75008 Paris, FRANCE.

- Mr. Guy VERHOUSTRAETEN, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20, Boulevard Emmanuel Servais, L - 2535 Luxembourg, LUXEMBOURG.

- Mr. Philippe VISCONTI, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20, Boulevard Emmanuel Servais, L -2535 Luxembourg, LUXEMBOURG.

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

DELOITTE S.A., ayant son siège social à L - 2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Katie AGNES / Fabienne WALTZING

Référence de publication: 2010120322/35.

(100135579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Techmek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 75.488.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.08.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010118113/14.

(100132863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Stromstad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 98.043.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of August.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Stromstad S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of Euro 22,500, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 98.043 and incorporated pursuant to a deed of Luxembourg Notary Joseph ELVINGER, dated 18 December 2003 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Memorial C") under number 130 dated January 31, 2004 (the "Company").

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholder present or represented and the number and class of shares held by him are shown on an attendance list which is signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list as well as the proxy "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the 250 Ordinary Shares and 200 Preferred Shares, representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly. The sole shareholder declares having been informed on the agenda of the meeting on beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the redemption of all Class B Preferred Shares at a Cancellation Amount per Share as determined by the Board pursuant to the articles of the Company so as to proceed to the liquidation of an entire class of shares of the Company, cancellation of 100 Class B Preferred Shares and consequential reduction of the issued share capital of the Company.

2. Consequential amendment of articles eight and ten of the articles of association of the Company so as to delete all references to class B shares and to provide for the new issued share capital amount of the Company.

After approval of the foregoing, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

The sole shareholder approved the repurchase of all Class B Preferred shares at the Cancellation Amount per Share determined by the Board of managers pursuant to the articles of the Company and the liquidation of the entire class of shares, namely Class B Preferred shares.

The sole shareholder thus resolved to cancel the 100 Class B Preferred shares and to consequentially reduce the issued share capital of the Company by an amount of five thousand euro (€ 5,000.-) so that the issued share capital is consequentially to the present reduction set at seventeen thousand five hundred euro (€ 17,500.-).

The sole shareholder approves the distribution by the Company of the Cancellation Value relating to Class B Preferred shares in cash in accordance with the articles of the Company to the Class B shareholder in one or more instalments as determined by the Board.

Second resolution

The sole shareholder decides to confer all powers to any member of the board of managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to cancel the redeemed shares and to organise the payment of the redemption price to the shareholder of the Company. In particular, the board of managers shall determine the portion of the redemption price in excess of the nominal value of the redeemed shares and the way to fund it.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 8 and 10 of the Articles of association of the Company so as to delete all references to class B shares. Article 8 now shall read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s capital is set at EUR 17,500.- (seventeen thousand five hundred euro), represented by 350 (three hundred fifty) shares of EUR 50.- (fifty euros) each, distributed amongst the types and classes of shares as set out below:

- 250 (two hundred fifty) ordinary shares, each of EUR 50.- (fifty euros), hereafter altogether referred to as the “Ordinary Shares”;
- 100 (one hundred) redeemable shares, each of EUR 50.- (fifty euros), hereafter altogether referred to as the “Preferred Shares”.”

“ **Art. 10.** The rights and preferences of the shares issued by the Company shall be the following:

The Ordinary Shares are non-redeemable shares.

The Preferred Shares are redeemable shares, at the option of the Company only under the terms and conditions stipulated in the present clause, such as follows.

In the event the Company decides to exercise its option of redemption, it may not redeem part only of a specific class of shares, but may only redeem all of the shares comprised into a class of shares, in their entirety.

The Company may only exercise the option to redeem a class of shares under the condition that at the time of the redemption such as described below, the Company has made profits or holds reserves available for distribution according to the approved annual accounts of the last closed financial year of the Company, or as the case may be according to an interim balance-sheet of the Company drawn up on the date of the redemption.

Any class of redeemable shares may only be redeemed at the time and during the period, such as described below:

The Class C Shares relates to the financial year ending on 31 December 2006 (hereafter referred to as “FY 3”), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2006 and ending on 31 December 2007.

In the case where a class of shares has not been redeemed for any reason, then the Company may opt for the redemption of the same class of shares during the financial years subsequent to FY 5, and, in case of numerous classes of shares not redeemed after FY 5, pursuant to the increasing order of the number of the classes of shares. Any class of shares that has not been redeemed may, pursuant to this increasing order, be indefinitely redeemed, without any limitation of time, until the option to redeem is finally exercised by the Company. Such second round redemption shall occur pursuant to the same terms and conditions as the first round redemption, such as described in the present article 10, to the exception of sub-paragraph c) above.

The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders adopted at an extraordinary general meeting at the unanimity of the shareholders as the case may be, upon proposal by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

The redemption price per share (the “Share Redemption Price”) shall be calculated as follows:

Share Redemption Price = Share Nominal Value + Distributable sums / Number of the shares in the Class of shares redeemed

Where:

The Share Nominal Value is the nominal value of each share of the Class of Shares redeemed at the time where the option of redemption is exercised by the Company.

The Distributable Sums are all distributable sums pursuant to the approved annual accounts of the financial year to which the Class of Shares concerned relates, in the meaning of article 72-1 of the Law.

The interim redemption price per share (the “Interim Share Redemption Price”) shall be calculated as follows:

Interim Share Redemption Price = Interim Share Nominal Value + Interim Distributable sums / Number of the shares in the Class of shares redeemed

Where:

The Interim Share Nominal Value is the nominal value of each share of the Class of Shares redeemed at the time where the option of redemption is exercised by the Company.

The Interim Distributable Sums are the realised profits since the end of the last financial year preceding the one to which the Class of Shares concerned is related to, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles, as resulting from the Interim Accounts.

Any redeemed shares shall be cancelled immediately as soon as they are received and owned by the Company, and therefore the Company’s share capital shall be decreased accordingly.

Any amendment of any stipulations of the present article 10 as well as any amendment relating to articles 17 and 18 shall be carried out by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, adopted at the extraordinary general meeting of the shareholders at the unanimity of all the shareholders.”

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre août.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Stromstad S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 22.500 euro, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.043 et constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, le 18 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 130 du 31 janvier 2004 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations «ne varietur», une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) et deux cents (200) parts sociales préférentielles représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés. L'assemblée est dès lors constituée régulièrement et peut délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Approbation du rachat de toutes les parts sociales préférentielles de Classe B à une Valeur d'Annulation par Action déterminé par le Conseil de Gérance par application des statuts de la Société afin de procéder à la liquidation d'une classe entière de parts sociales de la Société, à l'annulation de 100 parts sociales préférentielles de Classe B et à la réduction du capital social de la Société.

2) Modification des articles huit et dix des statuts de la Société de manière à éliminer toute référence aux parts sociales préférentielles de Classe B et à mentionner le nouveau montant du capital social de la Société.

Après approbation de ce qui précède, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique approuve le rachat de toutes les parts sociales préférentielles de Classe B à une Valeur d'Annulation par Action déterminé par le Conseil de Gérance par application des statuts de la Société et la liquidation de l'entière de la classe de parts, nommément les parts sociales préférentielles de Classe B.

L'associé unique décide ainsi d'annuler les 100 parts sociales préférentielles de Classe B et, par conséquent, de réduire le capital social de la Société à concurrence de cinq mille euro (€ 5,000) pour le ramener de son montant actuel à dix-sept mille cinq cents euro (€ 17,500).

L'associé unique approuve la distribution par la Société de la Valeur d'annulation par actions liées aux parts sociales préférentielles de Classe B en numéraire en vertu des statuts de la Société aux porteurs des parts sociales préférentielles de Classe B en une seule ou plusieurs libérations définies par le Conseil de Gérance.

Deuxième résolution

L'associé unique octroie tous pouvoirs à chacun des membres du conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour annuler les parts rachetées et organiser le paiement du prix de rachat aux associés de la Société. Plus particulièrement, le conseil de gérance devra déterminer la portion du prix de rachat excédant la valeur nominale des parts rachetées et la manière de la financer.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 8 et 10 des statuts de la Société de manière à éliminer toute référence aux parts sociales préférentielles de Classe B. L'article 8 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 17.500,- (dix-sept mille cinq cents euros), représenté par 350 (trois cent cinquante) parts sociales entièrement souscrites, d'une valeur de EUR 50,- (cinquante euro) chacune, réparties en types et classes de parts comme suit:

- 250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires chacune de EUR 50,- (cinquante euro) ci-après mentionné comme les «Parts Sociales Ordinaires»;

- 100 (cent) parts sociales rachetables, chacune de EUR 50, (cinquante euro) ci-après mentionné comme les «Parts Sociales Préférentielles.»»

« **Art. 10.** Les droits et les préférences des parts sociales souscrites par la Société seront établit comme suit:

Les Parts Sociales Ordinaires sont des parts non rachetables.

Les Parts Sociales Préférentielles sont des parts sociales rachetables à l'option de la Société, et seulement sous les conditions générales stipulées dans la présente clause, à savoir:

a) Dans le cas où la Société décide d'exercer son option de rachat, elle ne peut pas racheter seulement une partie spécifique d'une classe de parts sociales, mais peut seulement racheter toutes les parts sociales comprises dans une classe de parts sociales, dans leur intégralité.

b) La Société ne peut exercer l'option de rachat d'une classe de parts sociales que si et seulement si, au moment du rachat comme décrit ci-dessous, les comptes annuels approuvés du dernier exercice financier de la Société, ou, le cas échéant, un bilan intérimaire de la Société établi à la date du rachat, établissent que la Société a fait des profits ou dispose de réserves disponibles pour la distribution, d'un montant suffisant.

c) Quelle que soit la classe de Parts Sociales Préférentielles, elle ne peut être rachetée qu'au moment et durant les périodes ci-après définies:

- Les Parts Sociales de classe C se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006 (ci-après mentionné comme "FY 3") et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2006 et se terminant le 31 décembre 2007;

d) Au cas où, pour quelque raison que ce soit, une classe de parts sociales n'a pas été rachetée, la Société peut opter pour le rachat de cette même classe de parts sociales pendant les exercices financiers ultérieurs à FY 5 et, en cas de nombreuses classes de parts sociales non rachetées après FY 5, par ordre croissant des numéros des classes de parts sociales. N'importe quelle classe de parts sociales qui n'a pas été rachetée peut, en respectant cet ordre croissant, être indéfiniment rachetable, sans aucune limitation de temps, jusqu'à ce que l'option d'achat soit finalement exercée par la Société. Un tel deuxième tour de rachat se déroulera conformément aux mêmes conditions générales que le premier tour de rachat, comme décrit dans l'article présent 10, à l'exception de sous-paragraphe c) ci-dessus.

e) Le rachat sera effectué par une décision de l'associé unique ou ou à l'unanimité des associés adoptée lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés suivant le cas, sur proposition du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

f) Le prix de rachat des parts sociales (le "Prix de rachat des Parts") sera calculé de la manière suivante:

Prix de rachat des Parts = valeur nominale de la part + Sommes distribuables / Nombre de parts dans la classe de parts rachetée

Où:

- La Valeur nominale de la part correspond à la valeur nominale de chaque part de classe rachetable au moment de l'exercice de l'option de rachat par la Société.

- Les sommes distribuables correspondent aux sommes distribuables sur base des comptes annuels approuvés de l'exercice financier auquel se rapporte la classe d'action dans le sens de l'article 72-1 de la Loi.

g) Le prix intérimaire de rachat des parts sociales (le "Prix intérimaire de rachat des Parts") sera calculé de la manière suivante:

Valeur nominale

Prix intérimaire de rachat des Parts = intérimaire de la part + Sommes intérimaires distribuables / Nombre de parts dans la classe de parts rachetée.

- La valeur nominale intérimaire de rachat de part correspond à la valeur nominale de chaque part de classe rachetable au moment de l'exercice de l'option de rachat par la Société.

- Les sommes intérimaires distribuables correspondent aux profits réalisés à compter de la clôture du dernier exercice financier précédent celui auquel la classe d'action rachetable se rapporte, augmenté des profits à terme et réserves distribuables, mais diminué des pertes à terme et sommes devant être allouées à une réserve devant être établi en conformité avec la Loi et les Articles comme résultant de comptes intérimaires.

h) Toute part rachetée sera immédiatement annulée aussitôt qu'elle aura été reçue et acquise par la Société, et dès lors le capital social de la Société sera réduit d'autant.

i) Toute modification d'une quelconque stipulation du présent article 10 ainsi que toute modification relative aux articles 17 et 18 sera décidée par résolution de l'associé unique ou adoptée lors d'une assemblée générale des associés à l'unanimité de tous les associés.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établie en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, I. Dias, S. Dupont, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2010. LAC/2010/37862. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Référence de publication: 2010119211/245.

(100135589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Transworld Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 46.665.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTES COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010118115/14.

(100132848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Transworld Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 46.665.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTES COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2010118116/14.

(100132852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Chrysaor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 671.666,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.285.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution écrite des associés de la Société en date du 20 août 2010 que

- (1) M. Bertrand Pivin a été reclassé comme gérant de classe A de la Société;
- (2) les personnes suivantes ont été nommés pour une durée indéterminée:
 - M. Geoffroy Leland, résidant 15, rue Jean Mermoz, 75008 Paris, France, gérant;
 - M. Franck Legoux, résidant 45, avenue Trudaine, 75009 Paris, France, gérant;
 - M. Paolo Simonato, résidant 2-4 rue Pillet-Will, 75009 Paris, France, gérant; et
 - M. Haseeb Aziz, résidant à 24, Lonsdale Road, SW13 9EB Londres, Royaume-Uni, gérant de classe B.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Bertrand Pivin, gérant de classe A;
- M. Geoffroy Leland, gérant;
- M. Franck Legoux, gérant;
- M. Paolo Simonato, gérant; et
- M. Haseeb Aziz, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010118808/26.

(100134446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Transworld Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 46.665.

—
Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTES COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010118117/14.

(100132854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Talerion Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 98.327.

—
Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2010118111/14.

(100132865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Transworld Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 46.665.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTES COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2010118118/14.

(100132856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Transworld Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 46.665.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTES COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2010118119/14.

(100132858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Viking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 30.463.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 12 juillet 2010

Il résulte dudit procès-verbal que:

PricewaterhouseCoopers, avec siège social à 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommé réviseur indépendant. Le mandat du réviseur indépendant expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 26 août 2010.
Pour extrait conforme
Alex SCHMITT
Mandataire

Référence de publication: 2010118123/16.

(100133283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

arco, Architecture Company, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1629 Luxembourg, 3, rue des Trois Glands.
R.C.S. Luxembourg B 63.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Arco Architecture Compagny, SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010118126/12.

(100133784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Accolade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 41B, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 108.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACCOLADE S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010118130/12.

(100133781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

LuxCo 68 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 126.424,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 134.499.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EuroPRISA Luxembourg Holding Company UK S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 136.650 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Durdu, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of LuxCo 68 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 134.499 (the Company). The Company was incorporated on 22 November 2007 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°138 of 18 January 2008. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 23 January 2009 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°532 of 11 March 2009.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder is the owner of all the 500 (five hundred) shares of the Company, without nominal value, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

- (1) Waiver of the convening notices;
 - (2) Amendment of articles 10 and 12 of the articles of association of the Company by deleting therein the restrictions imposed on managers' place of residence, place of holding of board meetings and place of holding of shareholders' meetings;
 - (3) Acknowledgement and acceptance of the resignation of Ms. Alexandra Dimitrijevic as manager of the Company and discharge;
 - (4) Appointment of Mr. Ben Penaliggon and Mr. Enrico Baldan as new managers of the Company for an unlimited period of time; and
 - (5) Miscellaneous.
- III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares having full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 10 and 12 of the articles of association of the Company (the Articles) by deleting therein the restrictions imposed on managers' place of residence, place of holding of board meetings and place of holding of shareholders' meetings, so that articles 10 and 12 of the Articles shall from now on read as follows:

" **Art. 10.** The Company is managed by one or more manager(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general meeting of the shareholder, by a resolution adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 will have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the articles of association to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general meeting of the shareholders or the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general meeting of the shareholders or the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may appoint from among its members a chairman.

The chairman, if any, will preside at all general meetings of the shareholders and all meetings of the board of managers. In his absence, the general meeting of the shareholders or, as the case may be, the board of managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any other two members of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two managers are present at the meeting.

Any manager, may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take resolutions only (a) if the majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all managers will be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

The resolutions of the board of managers will be adopted by the majority of the managers present or represented."

" **Art. 12.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Resolutions of the general meeting of the shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company, subject to the provisions of the Companies Act.

General meetings of the shareholders, if any, may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignation of Ms. Alexandra Dimitrijevic of her mandate as manager of the Company, effective as of 23 August 2010, and to grant her discharge (quitus) for the performance of her duties from the date of her appointment until the date of her resignation.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint (i) Mr. Benjamin Penaliggon, born in Chard, England on 8 March 1964, professionally residing at Grand Buildings, 1-3, Strand, London WC2N 5HR, and (ii) Mr. Enrico Baldan, born in Dolo, Venezia, Italy on 4 July 1974, residing in 57, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new managers of the Company for an unlimited period of time, effective as of 23 August 2010.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the Sole Shareholder, it is also stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EuroPRISA Luxembourg Holding Company UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.650 (l'Associé Unique),

ici représentée par Gilles Durdu, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de LuxCo 68 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.499 (la Société). La Société a été constituée le 22 novembre 2007 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°138 du 18

janvier 2008. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 23 janvier 2009 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°532 du 11 mars 2009.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'ensemble des 500 (cinq cents) parts sociales de la Société, sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

II. L'Associé Unique désire adopter des résolutions sur les points suivants:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Modification des articles 10 et 12 des statuts de la société, en y supprimant les restrictions imposées quant à la résidence des gérants, quant au lieu de tenue des conseils de gérance et quant au lieu de tenue des assemblées générales d'associés;

(3) Prise d'acte et acceptation de la démission de Mme. Alexandra Dimitrijevic de son poste de gérante de la Société et décharge;

(4) Nomination de M. Ben Penalggon et de M. Enrico Baldan comme nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée; et

(5) Divers.

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 10 et 12 des statuts de la Société (les Statuts) de manière à y supprimer les restrictions imposées quant au lieu de résidence des gérants, quant au lieu de tenue des conseils de gérance et quant au lieu de tenue des assemblées générales d'associés, de telle sorte que les articles 10 et 12 des Statuts auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée générale des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera la responsabilité du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres.

Le président, dans l'hypothèse où il en a été nommé un, présidera toutes assemblées générales des associés et toutes réunions du conseil de gérance. En son absence, l'assemblée générale des associés, respectivement le conseil de gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du conseil.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence.

Chaque gérant peut renoncer à l'exigence de convocation par écrit ou par fax, télégramme ou telex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que (a) si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou téléfax.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés."

" **Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les résolutions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

L'assemblée générale des associés, le cas échéant, peut être tenue aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives."

Troisième résolution

L'Associé Unique prend acte, et décide d'accepter la démission de Mme. Alexandra Dimitrijevic de son mandat de gérante de la Société, à dater du 23 août 2010, et de lui donner décharge (quitus) pour l'exécution de son mandat, de la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer (i) M. Benjamin Penaliggon, né à Chard, Angleterre, le 8 March 1964, résidant professionnellement à Grand Buildings, 1-3, Strand, Londres WC2N 5HR et (ii) M. Enrico Baldan, né à Dolo, Venezia, Italie le 4 juillet 1974, résidant au 57, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme nouveau gérants de la Société pour une durée indéterminée, à partir du 23 août 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais se rapportant au présent acte est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que l'Associé Unique l'a requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de l'Associé Unique, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi, le présent acte notarial a été dirigé à Luxembourg, au jour mentionné au début de l'acte.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: G. Durdu et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2010. LAC/2010/37855. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Référence de publication: 2010119152/248.

(100135421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Almalux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 121.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2010118127/11.

(100133440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Almalux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 121.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2010118128/11.

(100133441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Altrio Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.553.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2010.

Pour Altrio Finance S.à r.l.

Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2010118129/13.

(100133487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Agrabah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 114.279.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 14 juillet 2010

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.
- En vertu de l'article 51 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, le Conseil d'administration constate qu'une place d'administrateur est vacante et décide de coopter en remplacement Monsieur Tiziano Arcangeli, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010118131/19.

(100133690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

All About Computer Solutions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 64, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 155.178.

STATUTS

L'an deux mil dix, le dix-sept août.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert,

Ont comparu:

Madame Patricia Mathilde WEBER, née le 27 janvier 1963 à Esch/Alzette, demeurant à L-4437 SOLEUVRE, 64, rue de Differdange,

Monsieur Mike Frank BERTRANG, né le 12 avril 1979 à Pétange, demeurant à L-4437 SOLEUVRE, 64, rue de Differdange,

lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, en tout endroit de la Communauté Européenne, tout comme par ailleurs dans le monde entier, le commerce en gros et en détails, ainsi que l'achat et la vente de tous genres, notamment l'achat et la vente de matériel informatique, matériel bureautique, installations de logiciels informatiques et maintenances de systèmes informatiques, ainsi que de livres y afférents, incluant toutes prestations de service et de conseil y rattachant de près ou de loin pourvu qu'elles soient connexes et accessoires, et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par des dispositions légales.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "ALL ABOUT COMPUTER SOLUTIONS S.A.R.L.", société à responsabilité limitée en abrégé "A.A.C.S. S.à.r.l."

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Sanem.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

En principe, les parts sociales de la présente société ne peuvent être cédées, que ce soit à titre gratuit ou à titre onéreux, qu'entre les associés de la société ou à la société elle-même.

Ainsi, la cession de parts sociales à titre gratuit ou onéreux au profit d'une personne non associé n'est autorisée que dans le cadre de la procédure exposée au présent article.

La présente limitation concerne aussi les fusions, scissions, liquidations, transferts d'actifs ou autres procédés similaires ou analogues.

Un transfert en contradiction des présents statuts est nul de plein droit et ne donne au cessionnaire aucune des prérogatives attachées à l'action.

Procédure de cession

L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer au préalable les autres associés par lettre recommandée avec avis de réception en indiquant le nombre de titres à céder.

Les autres associés ont un droit de préemption d'acquérir les parts sociales ainsi mises en vente dans la proportion des parts sociales qu'ils possèdent.

Le prix par part sociale devant être réglé par l'associé qui exerce son droit de préemption sera de CENT VINGT-CINQ EUROS par part sociale, peu importe l'offre de la part de partie tierce intéressée à acquérir les parts sociales dont question.

Les droits de préemption qui n'ont pas été exercés par les autres associés profitent dans la même relation proportionnelle aux associés ayant déclaré vouloir exercer leur droit de préemption.

Les associés qui entendent exercer leur droit de préemption doivent en informer l'associé vendeur dans les quinze (15) jours de la réception de la lettre les avisant de l'ordre de cession, faute de quoi leur droit de préemption déchoit.

Toute part sociale cédée en violation du dit droit d'option serait affectée de la suspension de tout droit de vote et de tout droit au bénéfice de la société.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil dix

Souscription et libération

Les cent parts sociales sont souscrites comme suit:

Madame Patricia Mathilde WEBER, née le 27 janvier 1963 à Esch/Alzette, demeurant à L-4437 SOLEUVRE, 64, rue de Differdange,	51 parts sociales
Monsieur Mike Frank BERTRANG, né le 12 avril 1979 à Pétange, demeurant à L-4437 SOLEUVRE, 64, rue de Differdange,	49 parts sociales
TOTAL: Cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cent euros (1.100,- euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Mike Frank BERTRANG, né le 12 avril 1979 à Pétange, demeurant à L-4437 SOLEUVRE, 64, rue de Differdange.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant. Son mandat est exercé à titre gratuit.

3. L'adresse de la société est fixée à L-4437 SOLEUVRE, 64, rue de Differdange.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Atteri, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société pré-sentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Weber, Bertrang, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 août 2010. Relation: RED/2010/1132. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 25 août 2010.

K. REUTER.

Référence de publication: 2010118249/130.

(100134062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

AJL Mediacorporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5534 Remich, 17, rue Foascht.

R.C.S. Luxembourg B 95.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AJL MEDIACORPORATIONS S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010118132/12.

(100133778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Alma Buro-Ergonomie & Design, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 20, rue Edmond Reuter, Z.A. Weiergewan.

R.C.S. Luxembourg B 73.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALMA BURO-ERGONOMIE & DESIGN

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010118133/13.

(100133688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

**EILAN INTERNATIONAL Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Eilan International S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 17.587.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société EILAN INTERNATIONAL Spf S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite sous le numéro B 17.587 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg en date du 10 juillet 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 199 du 12 septembre 1980, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant assemblée générale sous seing privé du 14 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 441 du 20 mars 2002,

tenue par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg en date du 17 juin 2010, enregistrée à Luxembourg AC, le 22 juin 2010, LAC/2010/27665, aux droits de 75.- € et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 6 juillet 2010 sous le numéro L100097087, une erreur matérielle s'est glissée quant à la forme juridique sur l'entête de l'acte.

Il y a donc lieu de rectifier celle-ci, qui aurait dû se lire comme suit:

société anonyme de gestion de patrimoine familial

Délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 août 2010. Relation: LAC/2010/35710. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2010120167/29.

(100135496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

BCP Cayman Family OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.209.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 pour la période du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2009 de BCP Cayman Family Osum S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.08.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010118135/11.

(100133559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

BCP Cayman V OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.269.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 pour la période du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2009 de BCP Cayman V Osum S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.08.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010118136/11.

(100133557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

BCP Cayman V-A OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 pour la période du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2009 de BCP Cayman V-A Osum S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.08.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010118137/11.

(100133555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Bunge Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.832.

Suite aux résolutions de l'Assemblée générale ordinaire de la Société qui s'est tenue le 25 août 2010, les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Démission de Andrew Burke de la fonction d'Administrateur de la Société avec effet au 25 août 2010.

- Election de Vesselina Miroliubova Shaleva Daswani, née le 2 mars 1974 à Varna, en Bulgarie, ayant pour adresse professionnelle le 13rte de Florissant, 1206 Geneva, Suisse, à la fonction d'Administrateur avec effet au 25 août 2010 et pour une durée de six ans

- Réélection de Deloitte S.A., ayant pour adresse professionnelle le 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'entreprise de la Société avec effet au 25 août 2010 et jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes annuels clos au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BUNGE EUROPE S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010118268/21.

(100134043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.**BCP Cayman V-AC OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 pour la période du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2009 de BCP Cayman V-AC S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.08.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010118138/11.

(100133553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Beiscent Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.

R.C.S. Luxembourg B 132.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BEISCHENT SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010118139/12.

(100133789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Biotech Food Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 120.052.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118141/10.

(100133536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Duralex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 108.337.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société DURALEX S.A. qui s'est tenue au siège social de la société le 27 août 2010 que:

1. Ont été nommés au conseil d'administration pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Luciano SALVADOR, administrateur de société, né le 11 avril 1957 à Ougrée (BE), demeurant à B-4121 Neupré, 8, allée Marie Louise.

2. Monsieur Claudio STRAZZANTE, employé, né le 20 mars 1969 à Auvélais (BE), demeurant à F-59600 Maubeuge, 90B, rue Douzies.

3. Monsieur Angelo STRAZZANTE, ouvrier, né le 16 décembre 1984 à Sambreville (BE), demeurant à B-5060 Taminés Sambreville, 58, rue Bois Saint Martin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010118292/21.

(100134056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.**Blue Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 107.749.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/08/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010118142/10.

(100133880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Bogala, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1629 Luxembourg, 3, rue des Trois Glands.
R.C.S. Luxembourg B 41.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOGALA S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010118143/12.

(100133786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Carshop International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9390 Reisdorf, 44, route de la Sûre.
R.C.S. Luxembourg B 102.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARSHOP INTERNATIONAL SA
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010118144/12.

(100133691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Reinholds Pharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 144.515.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 14 juillet 2010

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg de son mandat de Président et d'administrateur avec effet immédiat.

- En vertu de l'article 51 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, le Conseil d'administration constate qu'une place de Président et d'administrateur est vacante et décide de coopter en remplacement Monsieur Tiziano Arcangeli, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010118210/20.

(100133646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Consorts Pepin sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 12, route d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 135.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONSORTS PEPIN S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010118146/12.

(100133790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

D.C. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 90.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118147/10.

(100133504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

D.C. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 90.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118148/10.

(100133506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Société Nationale des Habitations à Bon Marché, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 108, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 40.971.

L'an deux mille dix, le dix-huit mai.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l' "Assemblée") de la société anonyme SOCIETE NATIONALE DES HABITATIONS A BON MARCHE, ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 108, avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 40.971, constituée suivant acte notarié en date du 23 octobre 1919 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 34 du 12 novembre 1919 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 20 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 599 du 3 août 2001 (la "Société").

L'Assemblée est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Monsieur Emmanuel Baumann, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Alzingen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Entringer, directeur, demeurant à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur John Snel, retraité, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société par ... de réserves à concurrence de vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000) pour le porter de son montant actuel de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) représenté par sept mille (7.000) actions sans désignation de valeur nominale, à trente millions d'euros (EUR 30.000.000) sans émission d'actions nouvelles.

2. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que sur les 7.000 actions représentant l'intégralité du capital social, 6.900 actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée qui a été convoquée par lettre recommandée envoyée à tous les actionnaires en date du 26 avril 2010.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibérée, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000) pour le porter de son montant actuel de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) représenté par sept mille (7.000) actions sans désignation de valeur nominale, à trente millions d'euros (EUR 30.000.000) sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes et par incorporation de réserves à due concurrence.

L'existence des fonds ayant servi à l'augmentation de capital ci-dessus a été démontrée au notaire soussigné par un bilan au 31 décembre 2009.

Ledit bilan restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Une attestation délivrée en date du 18 mai 2010 par la SOCIETE NATIONALE DES HABITATIONS A BON MARCHE, certifiant que les réserves sont toujours disponibles à la date du présent acte y restera annexée pour être enregistrée en même temps.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"(1) Le capital social est fixé à trente millions d'euros (EUR 30.000.000) représenté par sept mille (7.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Approbation par le Gouvernement

Conformément à l'article 20 des statuts, la modification des statuts ci-avant décidée n'entrera en vigueur qu'après avoir été approuvée par le Gouvernement.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Pour copie conforme délivrée aux fins d'approbation par les autorités compétentes.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Signé: E. BAUMANN, G. ENTRINGER, J. SNEL, E. GILSON, R. WEHLESE, A. BRASSEUR, V. SPAUTZ, N. EICKMANN, L. RECH et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2010. LAC/2010/22103. Gratis

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 30 août 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010118981/76.

(100134702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Concorde Partners SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.506.

Suite à la démission de Messieurs Alain LEONARD et Donald VILLENEUVE de leur poste d'administrateur de la Société en date du 25 mai 2010 et suite à la nomination de deux nouveaux administrateurs remplaçants, le Conseil d'Administration se compose à compter du 27 juillet 2010 comme suit:

- Monsieur Marc-André BECHET, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
- Monsieur Paulo ANTUNES DAS NEVES, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

- Monsieur Benoît COENS,

- Monsieur Patrick PAVAN.

Luxembourg, le 30 août 2010.

Pour CONCORDE PARTNERS SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Marc-André BECHET / Valérie GLANE

Directeur / Attaché principal

Référence de publication: 2010120817/21.

(100135901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.